



DECLARATION de CONFORMITE CE

Le fabricant:

Sentera Europa NV

Duitslandstraat 9 BE-9140 Temse Tel. +32 3 771 36 51

info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit:

SE-S-séries variateurs électroniques

Avec les micrologiciels : AQ1S, AQ2S, CO1S, CO2S, DP1S, DP2S, GR1S, GR2S, RH1S, RH2S,

TC1S, TC2S, TE1S, TE2S, TG1S et TG2S

lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

Directive Basse Tension 2014/35/EU

EN 60335-1:2012 Household and similar electrical appliances – Safety – Part 1: General requirements

Amendment A11:2014 and AC: 2014 to EN 603351:2012

EN 60730-1:2011 Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 1:

Exigences générales

Directive compatibilité électromagnétique (CEM) Directive 2014/30/EU

EN 61000-3-2 :2014 Compatibilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-2: Limites — Limites pour les émissions de

courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)

EN 61000-6-2:2005 Electromagnetic compatibility (EMC) - Part 6-2: Generic standards - Immunity for

industrial environments Amendment AC: 2005 to EN 61000-6-2:2005

EN 61000-6-3:2007 Electromagnetic compatibility (EMC) – Part 6-3: Generic standards – Emission standard for

residential, commercial and light-industrial environments Amendment A1:2011 and AC: 2012 to

EN 61000-6-3:2007

EN 60730-1:2011 Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 1:

Exigences générales

Directive DEEE 2012/19/EU - Waste of electrical and electronic equipment

Directive RoHs 2011/65/EU - restriction of use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont outilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission:

14 novembre, 2016

Place d'émission:

Temse, Belgique

Jos Raskin

Président-directeur Général